

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 29/03/2012**

L'an deux mille douze,
Le vingt-neuf Mars deux mille douze à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du vingt-deux mars 2012, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de M. LECLERE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de conseillers présents ou représentés	16
Nombre de conseillers excusés :	01
Nombre de conseillers absents :	

Etaient présents : M. LECLERE Roland, Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, Mme AUBRY Christine, M. CABART Jean-Claude, M. FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, M. JEANNOT Christophe, M. LALLOUETTE Joël, M. PETRICIG Jean-Michel, Mme WINISDOERFFER Inès, M. PIERRARD Didier.

Absents :

Absents excusés : Mme BLOT Laura

Pouvoirs : M. GIRARD Pascal à M. LECLERE Roland, Mme FONTANIVE Marzéna à Mme AUBRY Christine, M. EL KHIDER Mustapha à M. RINALDI Serge, Mme SAINT PIERRE Valérie à Mme GUERIN Denise

Secrétaire : M. RINALDI Serge

Affiché le : 05/04/2012

**OBJET : BATIMENT COMMUNAL : location d'un local communal –
reconduction du bail d'une durée d'1 an
N°12/28**

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu la délibération n° 11/02 relative à la location d'un bâtiment communal sis Place du Général de Gaulle d'environ 10 m² à l'Agence Immobilière ERA et ce, à compter du 1^{er} mars 2011 à raison de 2 jours par semaine.

Vu le courrier de la SARL ERA Immobilier en date du 8 mars 2012 sollicitant la reconduction d'un an du bail pour la location du local communal sis Place du Général de Gaulle.

Vu le bail précaire signé en date du 14/04/2011 entre la commune de Pargny Sur Saulx et l'agence ERA Immobilière dans lequel il est convenu que ce bail arrivant à l'expiration le 28 février 2013 pourra être renouvelé pour une durée d'un an.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

DECIDE de reconduire le bail, d'une durée d'un an, du local communal d'environ 10 m² sis Place du Général de Gaulle en faveur de l'Agence Immobilière, à compter du 1^{er} Mars 2012 à raison de 2 jours par semaine jusqu'au 28 février 2013.

RAPPELLE que le prix mensuel du loyer est fixé à 50€

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Roland LECLERE